Communiqué d’information N°5 de l’État-major national de la Défense civile sur l’ouragan Irma

Compte tenu de cette situation, il a été décidé de décréter la phase d’alarme pour les provinces de Mayabeque, La Havane et Artemisa, la phase d’alerte pour Pinar del Rio et la phase informative pour la municipalité spéciale de l’Île de la Jeunesse, et de maintenir en phase d’alarme les autres provinces du pays.

Redacción Digital 9 septembre 2017 10:09:15

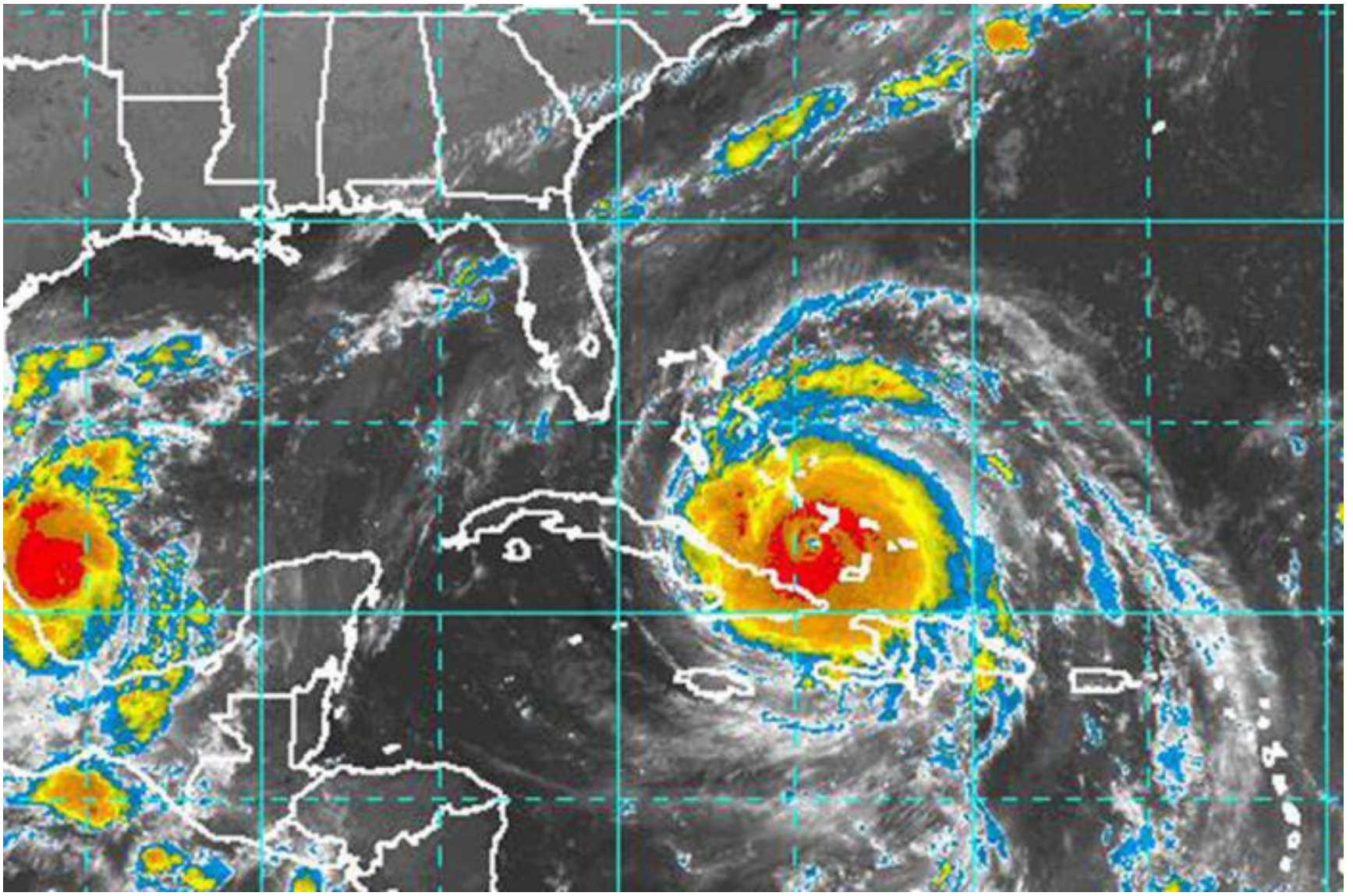

Photo: INSMET

Selon les informations du Centre de pronostics de l'Institut de météorologie, l'intense ouragan Irma frappe la moitié nord des provinces centrales, comme

un ouragan de catégorie 4 sur l'échelle Saffir Simpson, avec des vents maximums soutenus de l'ordre de 250 km/h et des rafales supérieures, et se déplace vers l'ouest-nord-ouest à 19 km/h.

Les bandes d'alimentation d'Irma influent sur les provinces depuis l'est jusqu'à l'ouest du pays, avec des pluies fortes et localement intenses. À la fin de la matinée, on s'attend à des inondations côtières dans les provinces de La Havane, Mayabeque et Matanzas.

Compte tenu de cette situation, il a été décidé de décreter la phase d'alarme pour les provinces de Mayabeque, La Havane et Artemisa, la phase d'alerte pour Pinar del Rio, et la phase informative pour la municipalité spéciale de l'Île de la Jeunesse, et de maintenir en phase d'alarme les autres provinces du pays.

Il convient de renforcer l'information de la population dans les provinces qui sont passées en phases d'alarme et d'alerte, en insistant sur la mise à l'abri des personnes en lieux sûrs, en raison de l'impact de vents violents et des importantes inondations côtières. Par ailleurs, il s'impose de préciser les conditions de sécurité et de permanence des personnes prévues pour assurer la protection dans les centres d'évacuation et de celles qui résident dans des immeubles présentant un état de conservation insuffisant.

Les organes et les organismes de l'État, les entités économiques et les institutions sociales des provinces qui passent en phase d'alarme doivent appliquer les actions prévues dans leurs plans respectifs, limiter les mouvements des personnes et des moyens de transport, ainsi que d'autres activités qui pourraient mettre la vie en danger.

La population est appelée à se tenir au courant de l'évolution de cet ouragan dangereux à travers les avis de cyclones tropicaux émis par l'Institut de météorologie, ainsi que les orientations de la Défense civile et à respecter avec discipline les mesures indiquées par les autorités locales.

État-major national de la Défense civile